



ABRI COTIER DU PAYS DE QUIMPERLE

BILAN D'ACTIVITES 2022

SOMMAIRE



▶ Aperçu général de nos activités.....	3	Mesures nationales prises en 2022.....	15-16-17
▶ Les relais vers l'Abri côtier	4	Féminicides et meurtres d'enfants.....	18
▶ Adultes-victimes sur Quimperlé Co.....	5	Difficultés spécifiques / femmes étrangères.....	19-20-21
▶ Types de violences subies.....	6	Stratégies des violents et masculinisme.....	22-23
▶ Age des victimes.....	7	Les suicides : face cachée des violences.....	24-25
▶ Facteurs de vulnérabilité.....	8	Notre travail en réseau local.....	26
▶ Autonomie ou dépendance financière.....	9	Nos actions de prévention, sensibilisation, formation	
▶ Problèmes de santé des victimes.....	10		27-28-29
▶ Enfants mineurs –victimes sur Quimperlé Co.....	11	Nos projets pour 2023.....	30-31
▶ Age des enfants-victimes sur Quimperlé Co.....	12	Conclusion.....	32
▶ Données sur les auteurs de violences.....	13.	A savoir	33
▶ Démarches effectuées par les victimes.....	14		

ET NOUS CONTINUONS INLIASSABLEMENT...

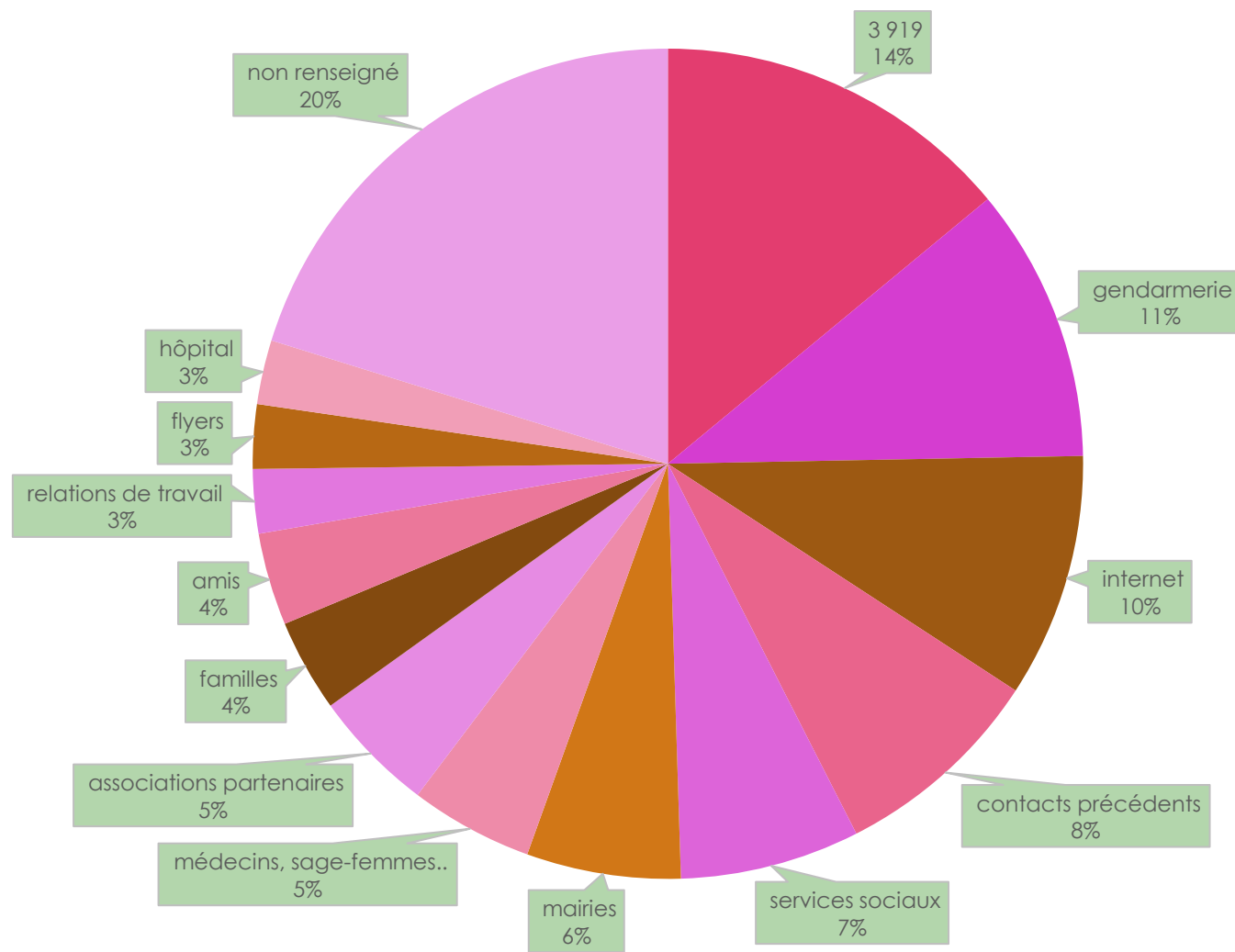


- ✓ Notre permanence 7 jours/7 et 24 heures/24 au **06 34 62 20 50**
- ✓ 84 personnes (au moins) ont été accueillies à ce numéro
dont 7 déjà accompagnées précédemment
- ✓ 191 entretiens téléphoniques avec, et/ou pour ces personnes
- ✓ 39 rencontres en « face à face » avec les victimes
- ✓ 7 accompagnements physiques des personnes en hébergement, gendarmerie, tribunal...
- ✓ 17 autres démarches pour les victimes, auprès des services sociaux, de la gendarmerie, de gîtes, d'élus VIF...

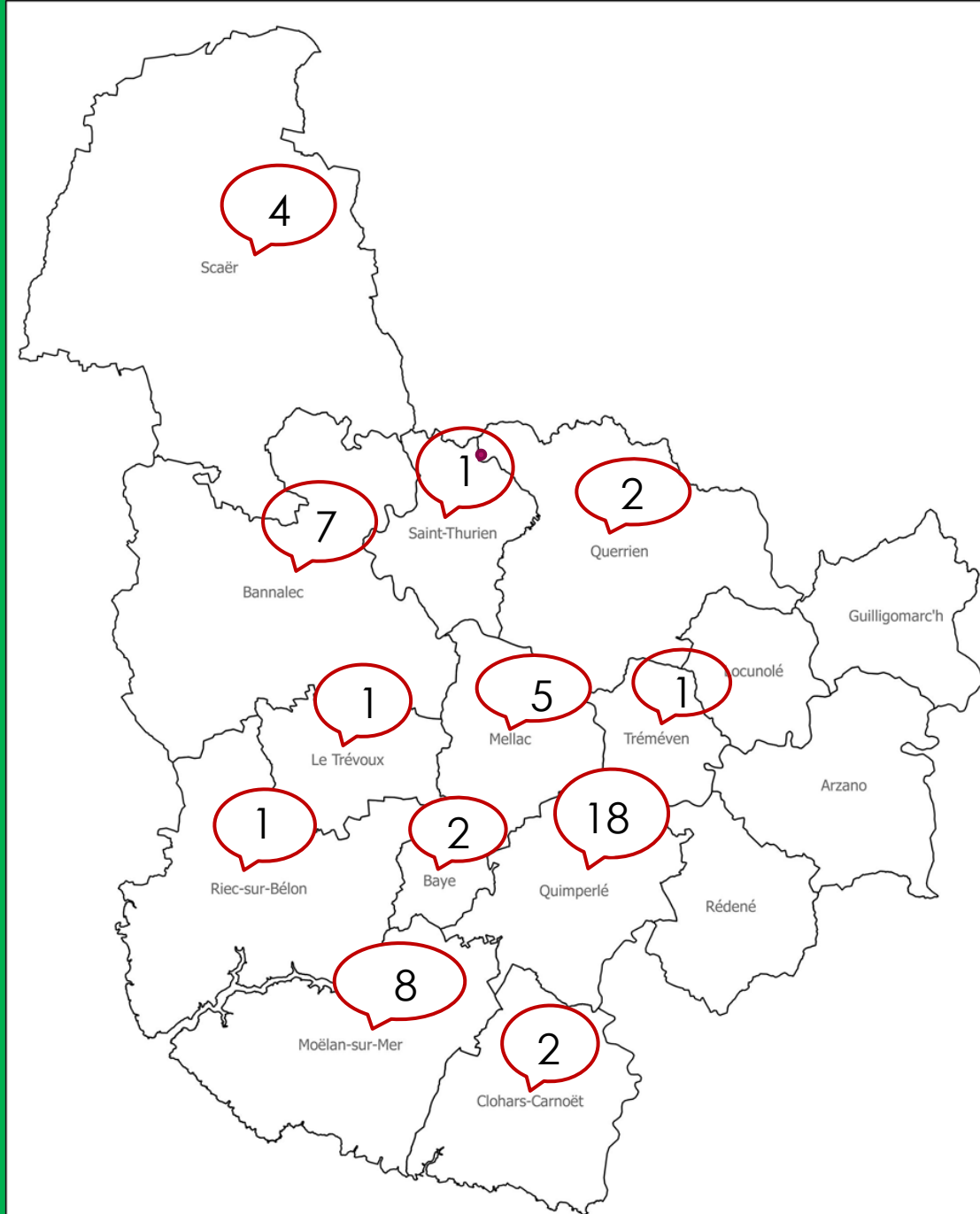
- ✓ Nos réunions d'équipe pour un suivi quasi hebdomadaire
- ✓ Notre travail de partenariat sur le territoire, ainsi qu'au niveau régional et national avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)
- ✓ La poursuite de nos formations



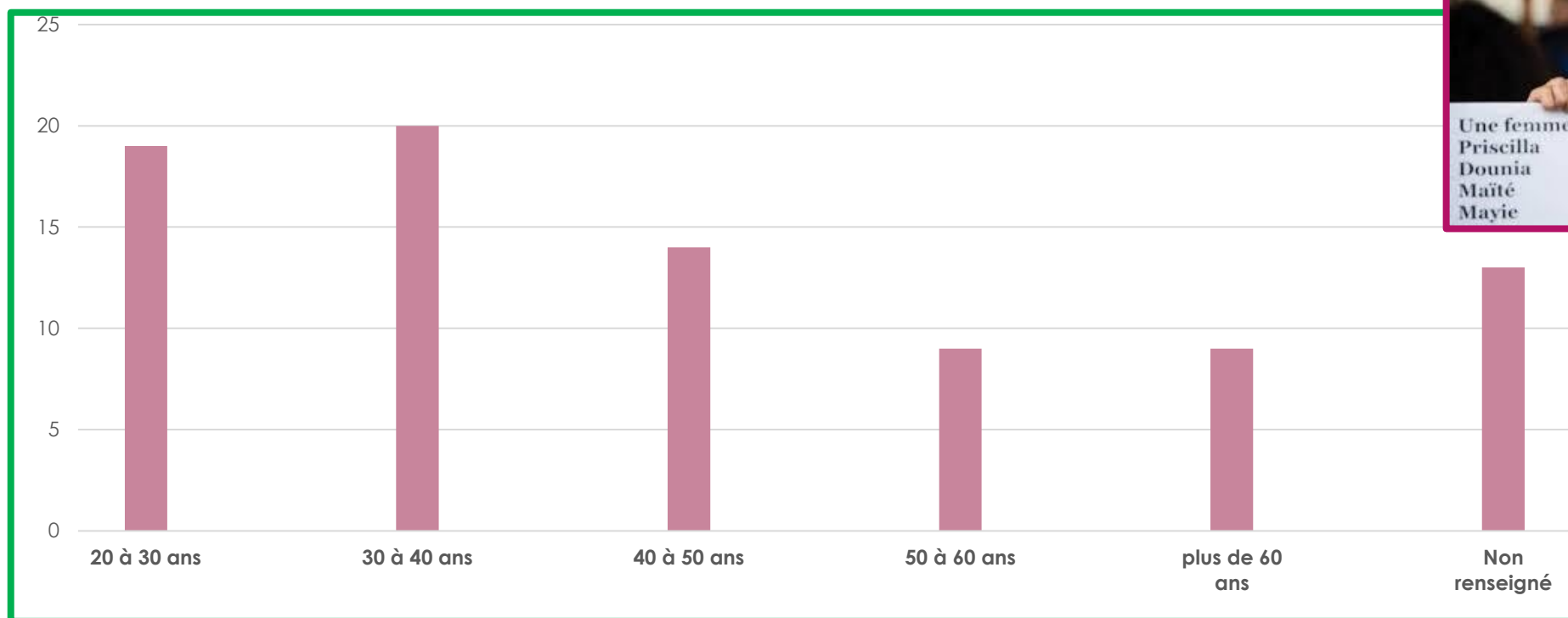
Les relais vers l'abri côtier en 2022



**Répartition
des 52 adultes
victimes de
violences
sur Quimperlé
communauté
en 2022**



AGE DES VICTIMES DE 2022



DES FACTEURS DE VULNERABILITE

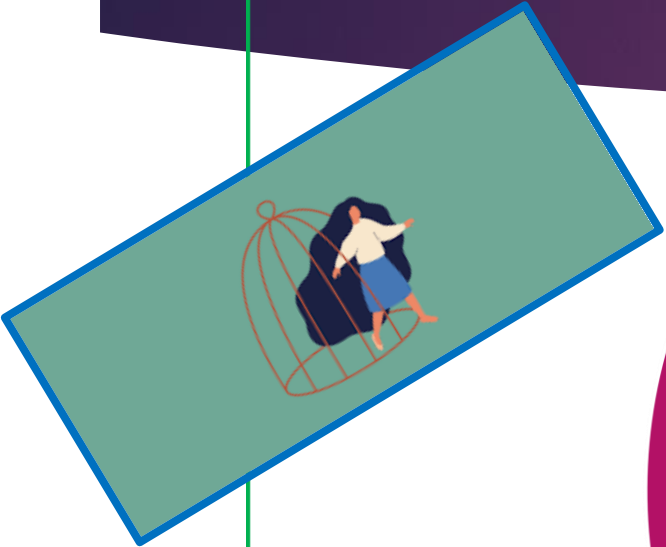
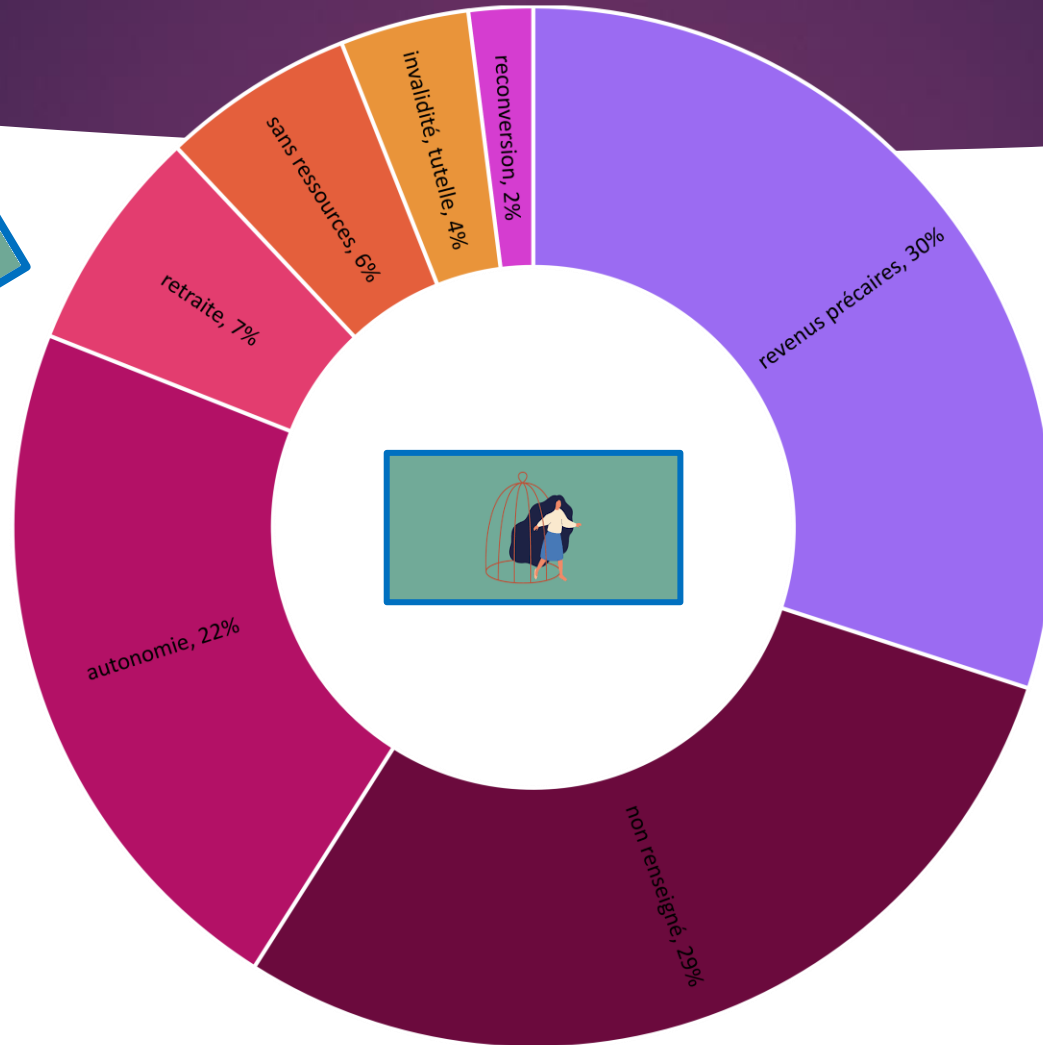


Facteurs constatés d'apparition ou de majoration des violences :

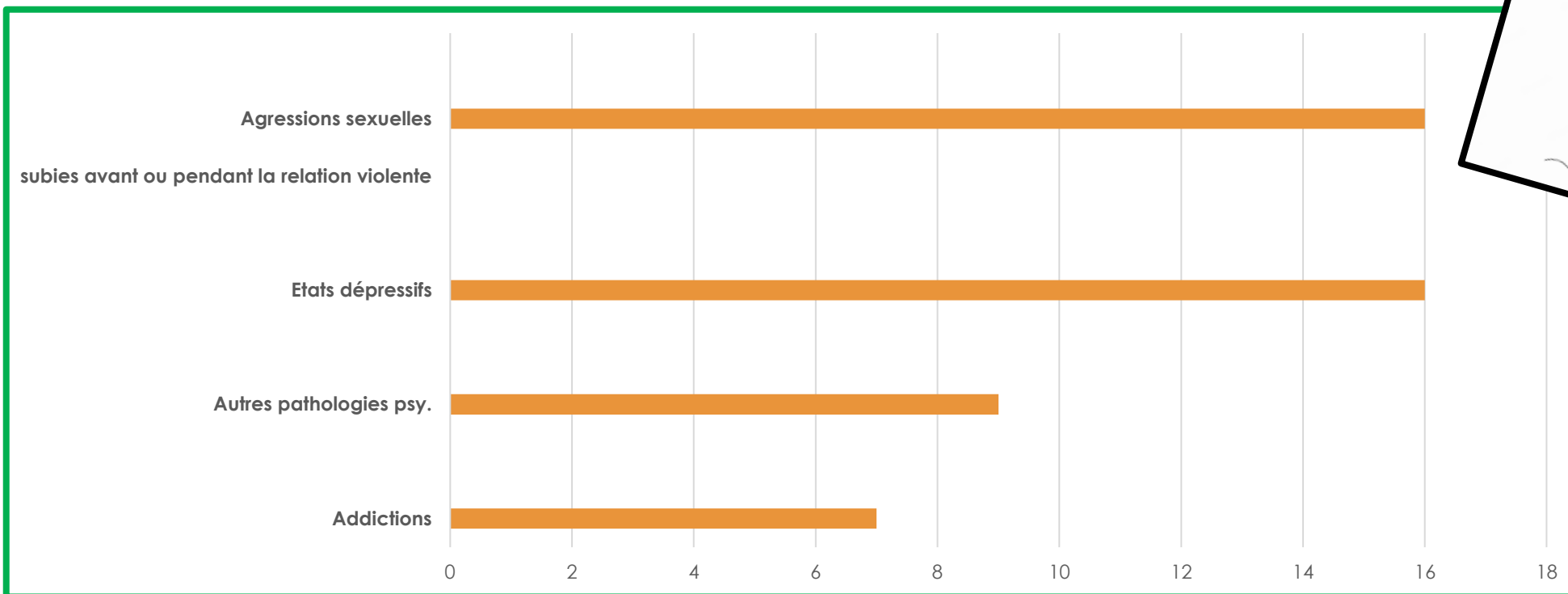
- Le statut de femme d'origine étrangère ou de culture différente (10 situations, soit 12%), dont au moins un mariage imposé par la famille
- Le handicap (7 situations, soit 8%)
- La grossesse (2 situations, soit 2%)



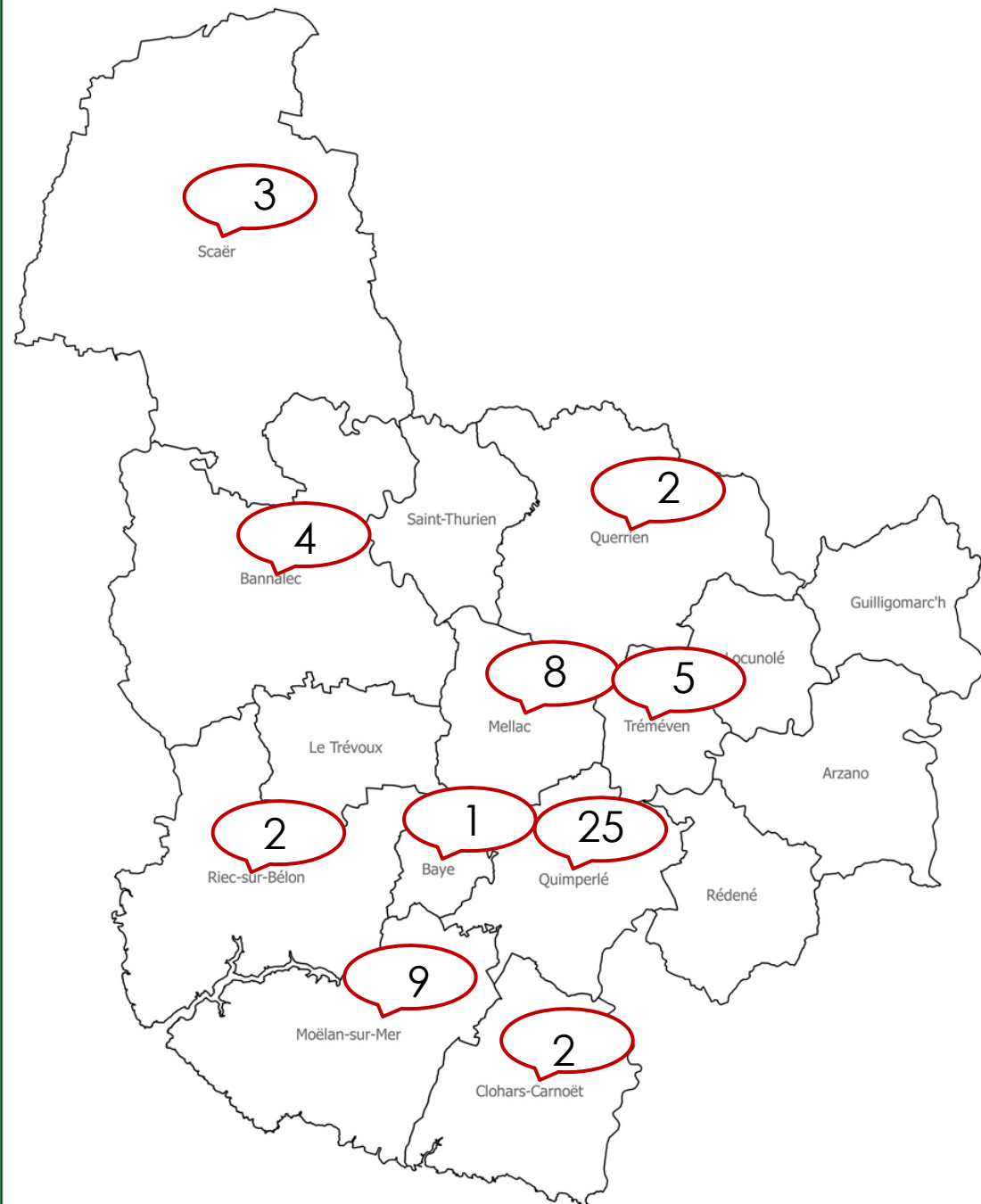
AUTONOMIE OU DEPENDANCE FINANCIERE DES VICTIMES



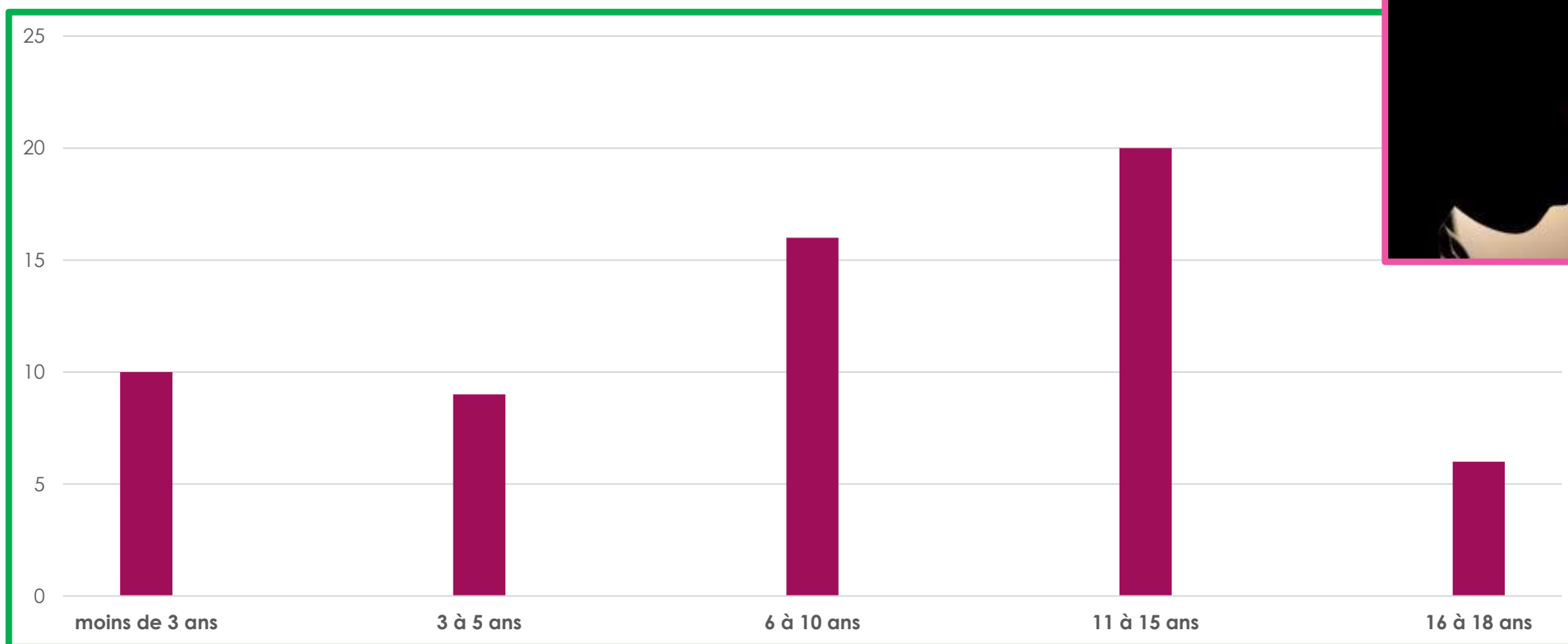
PROBLEMES DE SANTE EVOQUES PAR LES VICTIMES



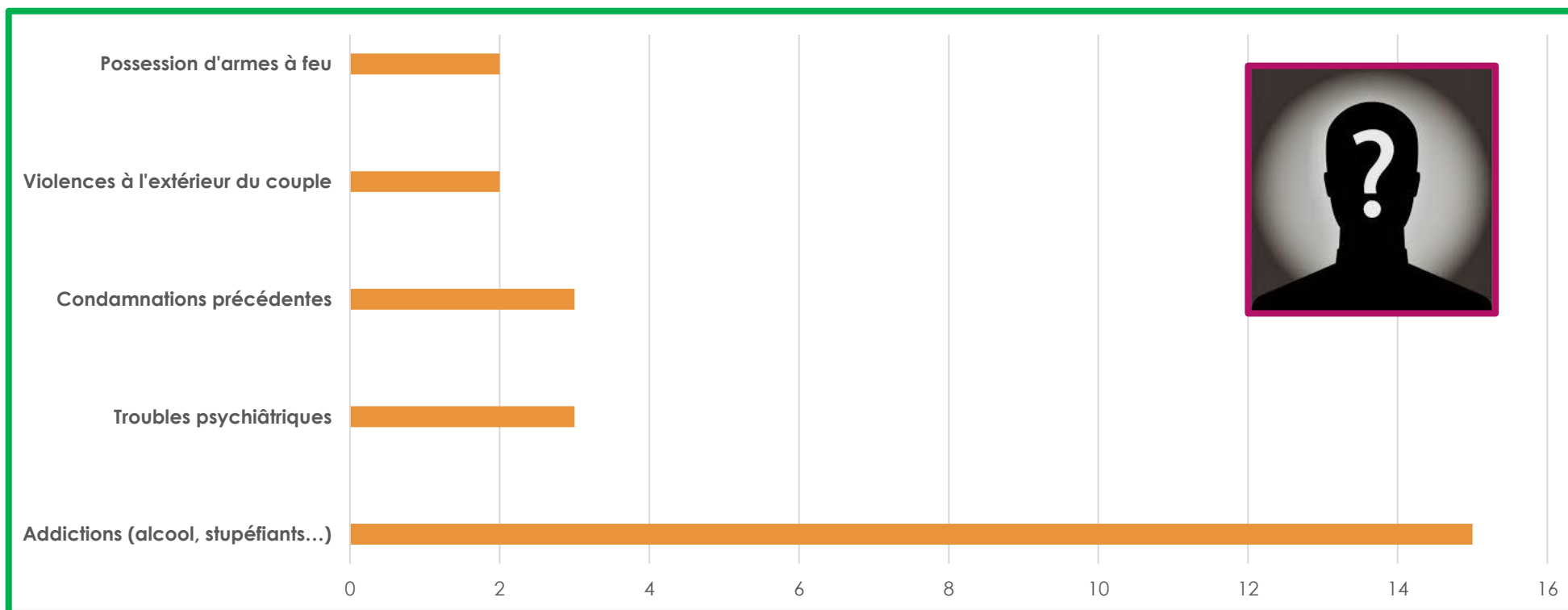
Répartition des
61 enfants
mineurs
victimes de
violences sur
Quimperlé Co
en 2022



AGE DES 61 ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES SUR LE TERRITOIRE DE QUIMPERLE EN 2022



QUELQUES DONNEES SUR LES AUTEURS DE VIOLENCES



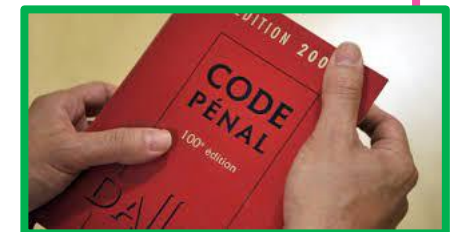
DEMARCHES EFFECTUEES PAR LES VICTIMES ET SUITES



Nous avons été informées de :

- 3 I.T.T. de 2, 6 et 8 jours
- 1 certificat médical établi par les services d'urgences
- 1 signalement fait par un médecin traitant

- 13 dépôts de plainte, dont 1 retiré ensuite
- 9 mains courantes
- 3 interventions de la gendarmerie au domicile
- 4 mises en garde à vue du conjoint violent



AU NIVEAU NATIONAL : MESURES PRISES EN 2022 (1)



En 2021, à la suite du Grenelle sur les violences intrafamiliales, 46 mesures ont été décidées,

38 sont aujourd'hui appliquées. Notamment :

- Le renforcement du recours aux **bracelets antirapprochement**
- Le contrôle des **acquisitions** et de la **détention d'armes**
- **1 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires** pour atteindre au total, fin 2022, 9 000 places dédiées aux femmes

LES MESURES NATIONALES PRISES EN 2022 (2)



- **5 000 téléphones graves danger** d'ici fin 2022 (Il y en a **actuellement 46** dans le Finistère).
- La mise en place d'une **semaine de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons** dans chaque établissement scolaire
- **Des intervenants sociaux** supplémentaires
- **Des formations généralisées des gendarmes** pour un meilleur accueil et l'écoute des victimes

LES MESURES NATIONALES PRISES EN 2022 (3)



- Depuis 2021, créations par le ministère de l'égalité H F de **Centres de Prise en Charge des Auteurs** sur décision judiciaire ou démarche volontaire qui comprend une lutte contre les addictions, un suivi psychologique .
- Décidé en 2022 **une aide d'urgence versée sous forme de prêt à taux zéro** débloqué en trois mensualités.
- Il vient d'être voté une proposition de loi pour **suspendre l'exercice de l'autorité parentale et les droits de visite et d'hébergement d'un parent poursuivi ou mis en examen pour inceste ou condamné pour violences conjugales « ayant entraîné une ITT de 8 jours » « lorsque l'enfant a été témoin des faits ».**

EN DEPIT DE CES MESURES, TOUJOURS DES FEMINICIDES ET MEURTRES D'ENFANTS



- ✓ Le collectif « Nous Toutes » a recensé **147 féminicides en 2022** (un chiffre largement sous-évalué), et le ministère de l'Intérieur a enregistré une **augmentation de 17 % des violences intrafamiliales** et de **11 % des violences sexuelles** entre 2021 et 2022



- ✓ **Infanticides :**



En 2021, **14 enfants mineurs** sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

(source MIPROF-gouvernement)

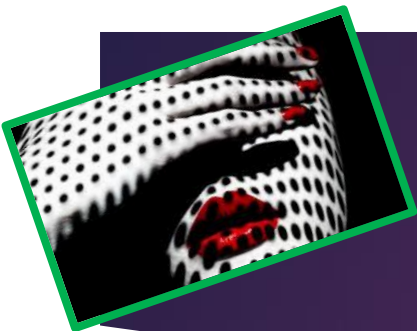
DIFFICULTES PARTICULIERES POUR LES FEMMES ETRANGERES (1)



Etat des lieux de la commission Femmes Etrangères Femmes Issues de l'Immigration

Actualités juridiques

- ▶ Projet 2023 loi Darmanin sur l'asile et l'immigration. Elle concerne la simplification et la décentralisation des démarches, la création de lieux dénommés «Espace France asile» situés dans les préfectures. Elle annonce la fin de la cour collégiale pour une cour avec un juge unique.
- ▶ Elle ne dit rien en particulier sur les femmes demandeuses d'asile dans un contexte de violences.
- ▶ Le Sénat examinera le projet de loi en mars 2023.



DIFFICULTES PARTICULIERES POUR LES FEMMES ETRANGERES (2)



Point de vigilance

- ▶ Les femmes étrangères entrées en France au titre du regroupement familial ou en qualité de conjointe d'un ressortissant français obtiennent un titre de séjour. La preuve de la vie commune est une des conditions principales pour le maintien ou le renouvellement de ce droit. Dans le cas où elles sont exposées à des violences conjugales elles deviennent particulièrement vulnérables.
- ▶ Le renouvellement ou le maintien de ce droit devient un moyen de chantage qui empêche la victime d'entreprendre les démarches administratives nécessaires ou de prendre la décision de quitter le domicile. Elles ont le plus grand mal à rassembler les pièces du dossier de renouvellement de leur titre de séjour, le conjoint faisant obstruction. Elles sont dans l'obligation de prouver leur état de victimes pour justifier la rupture de la vie conjugale.

DIFFICULTES PARTICULIERES POUR LES FEMMES ETRANGERES (3)



- ▶ De même, les femmes étrangères bénéficiaires d'une ordonnance de protection délivrée par le juge des affaires familiales doivent, aussi, pour obtenir un titre de séjour, constituer un dossier administratif réclamant des pièces justificatives impossibles à présenter parce que subtilisées par le conjoint (justificatif de domicile, avis d'imposition etc).



- ▶ La commission Femmes Etrangères et Femmes Issues de l'Immigration est un observatoire qui, grâce aux remontées des informations des associations des territoires évalue la réalité de l'accès au droit pour les femmes étrangères victimes de violences. Elle sollicite le service juridique pour que les accompagnements des femmes en situation de non droits soient outillés juridiquement pour que le droit au droit soit respecté ainsi que la loi le commande.

Stratégie des conjoints violents et masculinisme



- ▶ **Nous constatons** depuis quelques années, la mobilisation des conjoints violents, non seulement au cours de la séparation mais également après.
- ▶ **Nous voyons** sur notre territoire et au travers des articles de presse que les conjoints agresseurs et souvent harceleurs « se regroupent » et organisent la riposte grâce à un pouvoir d'achat souvent supérieur à celui des victimes. **Ils s'entourent d'hommes de loi qui les représentent.** Nous observons leur stratégie : porter plainte les premiers, médiatiser la garde des enfants par des actions d'éclat, se victimiser.
- ▶ **Nous assistons** donc à la recrudescence du « masculinisme » qui se manifeste, entre autres, au travers des réseaux sociaux sous forme de textes rappés s'adressant aux plus jeunes qui incitent à des comportements violents **et sexistes** pour récupérer la place soi-disant perdue dans le couple, **revenant ainsi à des modes de vie patriarcales que nous pensions dépassées.**



Stratégie des conjoints violents et masculinisme (suite)



- ▶ L'obligation de soin mise en place par les tribunaux sera-t-elle suffisante pour une prise de conscience individuelle et collective voire pour un changement de comportement définitif ?
- ▶ Car il ne suffit pas toujours, d'être séparés et d'avoir suivi le stage obligatoire pour que le quotidien de la victime s'apaise. Le harcèlement et les menaces perdurent et les enfants restent un enjeu lors des gardes alternées.
- ▶ Espérons que l'évolution de l'exercice de l'autorité parentale, l'augmentation des places de mise à l'abri sur le territoire national, la reconnaissance effective des plaintes des victimes et la prise en charge des auteurs soient des mesures adaptées à une société que nous voulons respectueuse, juste et égalitaire.



Les suicides, la face cachée des violences conjugales



➤ « Certaines femmes sont poussées à bout » : les suicides, la face cachée des violences conjugales

Un phénomène massif, mais une donnée peu visible et pourtant....



Les services de police et de gendarmerie ont enregistré 684 victimes ayant tenté de se suicider ou s'étant suicidées à la suite du harcèlement de leur conjoint ou ex-conjoint en 2021.

➤ Concept du « suicide forcé »

Le « suicide forcé », c'est celui qu'une femme sous emprise finit par commettre pour être enfin délivrée de son bourreau – la seule porte de sortie qu'elle soit capable de trouver à ce moment précis.

Difficile pour ces femmes de prouver le harcèlement incessant qu'elles subissent depuis de longues années et que la séparation n'arrête pas.

Des victimes sans défense, un crime invisible, des bourreaux impunis

Les suicides, la face cachée des violences conjugales (suite)

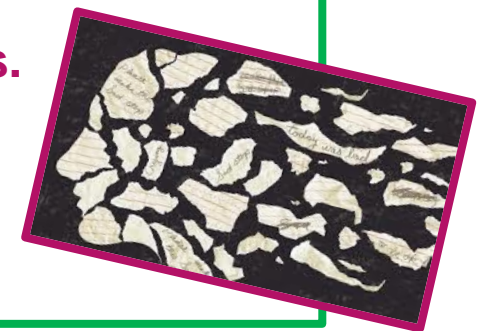
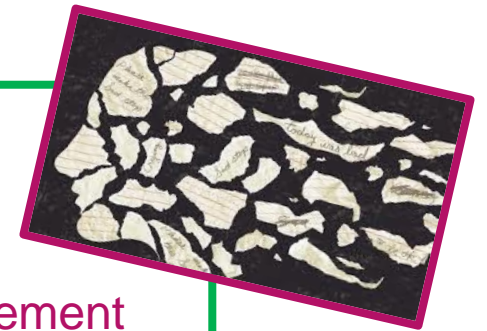


➤ Un nouvel article du code pénal

ajoute en cas de suicide deux circonstances aggravantes au délit de harcèlement sur conjoint.

➤ Faisons en sorte que ces suicides forcés ne soient plus méconnus.

➤ Continuons à porter la parole de ces femmes !



AU NIVEAU LOCAL : NOTRE TRAVAIL EN RESEAU



Pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées, il nous est indispensable de travailler en collaboration avec les partenaires du terrain, c'est pourquoi nous avons particulièrement en 2022 :

- Poursuivi nos actions en lien avec le service prévention de Quimperlé Co, les gendarmeries, services sociaux, mairies du territoire, professionnels de santé, associations partenaires : Agora justice, CIDFF, Emmaüs, Soroptimists, le 115...
- Mené des actions de sensibilisation auprès de publics divers (d'autres encore sont en cours d'élaboration), dans le cadre d'un partenariat Abri côtier – Municipalité de Moëlan sur Mer; le principe retenu étant de privilégier des actions régulières et récurrentes pour assurer une sensibilisation auprès du public le plus large possible.
- Participé régulièrement au CA du CCAS de Moëlan
- Participé régulièrement au CA du CIAS de Quimperlé co
- Rencontré les assistantes sociales du CCAS de Quimperlé
- Rencontré l'association « Ty Pouce » qui peut offrir un accueil à des mamans avec leurs enfants pour différentes activités.
- Rencontré le CIVAM qui propose des hébergements dans le monde agricole



NOS ACTIONS DE PREVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION (1)



➤ LA PREVENTION AUPRES DES ELEVES :

L'Abri côtier intervient à la demande d'établissements scolaires et en collaboration avec les équipes éducatives pour des actions de prévention.

Le collège de la Villemarqué de Quimperlé nous a associées à un programme annuel consacré à l'égalité filles-garçons.

Dans ce cadre, des binômes de bénévoles ont animé le 14 juin 2022 des ateliers ayant pour thème « les violences », activités proposées à des classes de niveaux différents des filières générale et spécialisée.

De plus, l'expo photos « les yeux bandés et autres histoires de femmes... » a été installée pendant 15 jours dans le collège.



NOS ACTIONS DE PREVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION (2)



- **LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC**, à travers diverses manifestations :
- Une conférence slamée de Mélissa Piazza, intitulée « des mots pour apaiser les maux », a été organisée par l'association, en collaboration avec la mairie de Moëlan, le dimanche 6 novembre, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
- L'exposition photo « Les yeux bandés et autres histoires de femmes », a été installée à l'espace Benoitte Groult de Quimperlé, au CCAS de Lanester, à la Maison pour tous du quartier Kervénanec de Lorient, à la médiathèque de Moëlan sur Mer, et au GHBS – Groupe Hospitalier Bretagne Sud – sur le site de Lorient.



NOS ACTIONS DE PREVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION (3)



LA SENSIBILISATION (suite) :

- participation à la journée du forum santé de l'hôpital de Lorient (juin)
- participation au forum des associations de Quimperlé (septembre)



LA FORMATION :

- auprès des personnels de la Communauté de communes de Quimperlé sur le thème des **Violences Intra Familiales (VIF)**, en lien avec le service prévention et les partenaires (gendarmerie, CIDFF, Agora-justice...)

NOS PROJETS POUR 2023



- ✓ Reprise d'une **permanence** à la MFS les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois
- ✓ Création d'un **site internet** pour l'association
- ✓ Renforcement de nos **accompagnements** des victimes pour un meilleur suivi
- ✓ Relance d'actions à visée de **reconstruction** : groupe de parole, art-thérapie ...

- ✓ Rencontres avec les **AS et infirmières scolaires** du territoire ?

- ✓ Prêt de l'**expo photos** au service des urgences de l'hôpital de Lorient, ainsi que sur le site de Quimperlé



NOS PROJETS POUR 2023 (suite)



✓ **Prévention auprès des jeunes** = en établissements scolaires, FJT...

Déjà programmé : - au lycée Roz Glas de Quimperlé (classes de 2^{nde} mécanique et de 1^{ère} mode) sur le thème du viol et du consentement : ceci en collaboration avec le service prévention, dans le cadre de la semaine « sous les paupières des femmes »

- au collège de La Villemarqué à Quimperlé, reconduction d'une intervention par ateliers dans le cadre du « temps fort » pour l'égalité filles-garçons en juin

- une intervention auprès des élèves de 2^{nde} du lycée Dupuy de Lôme, à Lorient : cela au cours de la « journée citoyenne » du 14 avril 2023 portant sur l'engagement.

En conclusion.



En conclusion



Pour améliorer nos pratiques, nous poursuivons les séances de supervision et re-travaillons nos modes de suivi des personnes (communication au sein de l'équipe, rendez-vous) et nos outils (de communication par exemple).

Nous renforçons, partout où cela est possible, nos actions de prévention, en direction des jeunes en particulier. Les dernières données du HCE, haut commissariat à l'égalité, sont en effet inquiétantes = le sexisme ne recule pas et près d'1/4 des hommes de 25-34 ans estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter.

Autre point d'inquiétude important : l'augmentation en nombre et en gravité des violences post-séparation. On observe en effet que la plupart des féminicides se produisent à ce moment-là. C'est un aspect sur lequel nous portons particulièrement l'accent lors du suivi, aussi bien au cours des entretiens avec les victimes qu'en alertant les partenaires (gendarmerie, services sociaux, élus) si besoin.

Pour faire face aux difficultés inhérentes à nos activités (impact émotionnel des appels au cours desquels nous sommes seules face au téléphone, de certains entretiens, du sentiment d'impuissance dans certaines situations...), il est indispensable qu'une grande solidarité nous lie, en dépit de nos différences qui sont aussi une richesse.

à savoir

- ▶ CIVIF : Cellule Intervention Violences Intra Familiales qui regroupe des gendarmes de Rosporden, Pont-Aven et Quimperlé
joignable par mail : civif-cgd-quimperle@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- ▶ N° urgence Police / gendarmerie : **17**
- ▶ SAMU : **15**
- ▶ Abri côtier (24/24 ; 7/7) : **06 34 62 20 50**
abricotierquimperle@gmail.com